

Discours au Secrétaire d'Etat en charge du tourisme, M. Hervé Novelli

Jeuudi 14 mai 2009

Par Patrick BRAULT, Président de l'UNAT

Monsieur le Ministre,

C'est un grand honneur pour l'UNAT que de vous recevoir aujourd'hui sur cette magnifique terre d'Alsace pour participer à nos 6^{èmes} Rendez-vous. Nous vous en remercions vivement car nous savons vos contraintes d'emploi du temps. Je vais donc faire court sachant qu'un texte plus complet vous est parvenu.

Depuis que le tourisme, est placé sous votre autorité, nous notons, avec satisfaction, que vous avez engagé plusieurs chantiers, dont l'un nous tient tout particulièrement à cœur, puisqu'il s'agit de celui du tourisme social, dont vous voulez faire l'un des thèmes centraux lors des prochaines Assises du tourisme à l'automne et qui fait l'objet d'un groupe de travail sous la responsabilité d'Aline Peyronnet que je salue.

Cela nous donne des raisons d'espérer une meilleure prise en compte de la politique sociale du tourisme, car malheureusement la ligne de crédit du budget tourisme 2009 consacrée à son développement a été réduite à 500 000 € et le Bureau des Politiques sociales a été supprimé. Cela a entraîné la disparition de plusieurs aides conventionnées, parfois au détriment de celles de nos associations qui participent le plus directement au départ des populations les plus défavorisées, ce qui nous semble un paradoxe difficile à comprendre.

Lors des 3 jours de nos Rendez-vous, nous abordons 4 thèmes principaux pour positionner l'avenir de notre Union :

- **l'engagement en faveur du développement durable**
- **les démarches de qualité, notamment sur le classement des villages de vacances**
- **l'avenir de la politique sociale du tourisme**
- et hier en ouverture de nos travaux ans le cadre prestigieux du Parlement européen à Strasbourg, **la dimension européenne du tourisme social** en présence de nombreux invités dont M. Noberto Tonini Président du Bureau International du Tourisme social (BITS) et M. Allan Vella, Expert à l'Unité Tourisme de la Commission européenne.

Par ces travaux, l'UNAT entend apporter sa contribution active au débat que vous avez engagé, et deux grands sujets sont au cœur de nos préoccupations.

PREMIER GRAND SUJET : L'AIDE AU DEPART

Le constat est inquiétant. D'après la 7^{ème} édition du baromètre Opodo de mars 2009, le taux de départ en vacances des français de + de 15 ans en 2008 a encore chuté pour atteindre 58 %. Outre les populations dites « exclues » ce sont maintenant les populations dites de « classes moyennes », qui ont de plus en plus de difficulté pour partir (- 16 % en 5 ans !). Bien souvent elles ne peuvent d'ailleurs pas toujours partir sans l'effort conjugué des associations à travers des tarifs accessibles et l'apport d'aides à la personne venant de l'ensemble des acteurs de la politique sociale du tourisme (CE, COS, CAF, ANCV, Collectivités).

A ce sujet et pour mieux identifier et mesurer les conditions qui déclenchent le départ, mais aussi les éventuels effets inopérants, ne faudrait-il pas réfléchir à la création d'une structure du type « délégation nationale aux vacances » qui aurait en charge d'inventorier et d'étudier les systèmes d'aides existants pour les optimiser voire les coordonner ? Autre chantier à rouvrir avec tous les acteurs concernés étant les conséquences du non-zonage du calendrier des vacances scolaires d'été.

L'ANCV, est l'une des structures qui est au cœur du dispositif de la politique sociale du tourisme. Dans les débats sur le projet de loi tourisme vous avez réaffirmé votre attachement à ce que l'Agence conserve son statut et son objet. Nous nous en félicitons et nous approuvons votre position. Nous devons toutefois rappeler, que provenant de l'épargne des salariés et de fonds sociaux, notamment ceux des Comités d'Entreprise qui abondent l'effort des salariés, ces ressources sont à l'origine de nature privée, elles ne doivent donc pas se substituer à celles de l'Etat pour en financer les politiques sociales du tourisme, mais bien les compléter.

Nous approuvons par ailleurs les orientations du plan « triple 5 » décidées récemment par l'ANCV, même si nous souhaitons que quelques points soient précisés, concernant notamment le programme seniors et l'aide à la rénovation du patrimoine.

Enfin, avec la procédure transactionnelle que vient d'engager l'ANCV, nous devons impérativement solder les 93 contentieux des dossiers d'aides à la pierre antérieurs à 2006, il faut les solder définitivement, avec une réelle volonté d'aboutir et de faciliter les choses, et au plus près des préjudices réels subis.

Un mot sur la CNAF, pour dire que nous regrettons, malgré notre demande, de ne pas avoir été consultés sur les choix de la nouvelle Convention d'Objectif et de Gestion triennale qui vient d'être rendue publique. Elle semble prendre en compte la question des vacances, tant pour les familles et que pour les enfants et adolescents. Nous verrons cependant le niveau des budgets qui sera alloué pour soutenir ces mesures, car en 5 ans, de 2001 à 2005 on a observé une baisse des aides de 10 M€ (-18% de 55 à 45 millions d€) sur le seul secteur des vacances pour enfants.

Sur les vacances d'enfants nous déplorons que 3 millions en soient exclus. Il s'agit là d'une véritable injustice qu'il est difficile d'admettre. C'est pourquoi, nous approuvons le projet de loi, initié par la JPA et soutenu par 58 organisations, qui préconise l'instauration d'une aide de 200 €, sous conditions de ressources, afin de favoriser le départ de tous les enfants et adolescents mineurs concernés. Par ailleurs, l'UNAT va étudier début 2010 la mise en place d'un site Internet portail destiné à l'information du grand public sur les vacances d'enfants et d'adolescents. Enfin, sur les classes de découverte, nous soutenons les initiatives des organisateurs et des collectivités qui visent à les relancer puisqu'elles permettent aux enfants qui en bénéficient, un apprentissage citoyen de la vie collective.

Autre constat celui de la population des jeunes de 20 à 25 ans qui se situent parmi les catégories de population qui partent le moins en vacances, majoritairement pour des questions financières. Outre les actions déployées pour agir contre cette forme d'exclusion, nos Associations sont aussi présentes, tout au long de l'année pour soutenir la mobilité des jeunes à travers des stages de formation ou encore des échanges linguistiques par exemple. Cette mobilité revêt des enjeux essentiels, sur la construction personnelle, et elle a un impact économique non négligeable auprès des territoires. Autant d'éléments soulignés par l'étude Carnet de routes « tourisme des jeunes » réalisée par ODIT France en 2007.

Hors paradoxalement aujourd'hui, l'état progressivement se désengage de tout soutien au secteur jeunes, pourtant nécessaire à l'existence d'une politique jeunesse ambitieuse. L'un des premiers actes simple de reconnaissance de l'action des acteurs associatifs serait la mise en place d'une procédure de classement propre au secteur. On pourrait aussi en profiter pour redéfinir plus précisément la compétence des différents Ministères sur la question des vacances des jeunes.

DEUXIEME GRAND SUJET : L'AVENIR DU PATRIMOINE ET SON FINANCEMENT

En préalable, il faut rappeler que nous gérons un parc destiné à l'économie sociale ou publique, puisque l'ensemble de nos 1 470 établissements est détenu soit par des Collectivités locales et territoriales soit par des associations, des CAF, des mutuelles, des CE, des COS.

Deux études récentes réalisées sur le périmètre des villages de vacances par les cabinets Détente et KPMG arrivent au même constat : Le modèle historique du financement des investissements du tourisme social n'est plus adapté et il faut le repenser. Nous constatons aussi que depuis 2005, et l'arrêt du plan de consolidation du patrimoine nous n'avons plus aucune aide de l'Etat, alors que le secteur des résidences de tourisme bénéficie toujours de mesures de défiscalisation, estimées par KPMG à 45 M€ en 2009.

Seules les Collectivités territoriales, Régions et Départements -dont plusieurs sont représentées dans cette salle- soutiennent encore notre secteur par des aides «à la pierre» significatives via les Schémas régionaux du tourisme.

Ces études clarifient aussi trois aspects qui confirment la bonne qualité et la compétence de gestion de nos réseaux ou son utilité sociale. Les ratios des charges d'exploitation des villages sont dans la normale des professions d'hébergeurs. Les tarifs des séjours se situent à prestations égales et pour des saisons comparables, entre 20 et 30 % inférieurs à ceux du secteur concurrentiel. Enfin, environ 40 % du parc situé dans des zones touristiquement moins attractives et plus saisonnières, répond d'abord à une problématique d'aménagement du territoire.

Dans ce contexte déjà délicat, il nous faut également anticiper, les conséquences liées à l'application début 2010 de la Directive européenne des Services et de sa déjà fameuse règle dite des « minimis ». C'est pourquoi nous souhaitons que le secteur du tourisme social soit reconnu comme Service d'Intérêt Economique Général (SIEG) avec un mandat clair.

Nous sommes prêts à traduire cette spécificité en engagements sociaux dans le cadre déjà en place de l'agrément du tourisme social et familial, dont il conviendrait de réunir à nouveau la Commission pour reprendre le processus d'attribution en jachère depuis 2 ans, avant d'en clarifier éventuellement son objet dans ce sens.

EN CONCLUSION, et si l'on prend en considération tous les éléments sociaux et économiques que je viens d'évoquer, je suis bien obligé de vous le dire Monsieur le Ministre, il est anormal que notre secteur soit ignoré si durablement et à ce point.

L'UNAT, dans toutes ses composantes, fait preuve d'un grand sens des responsabilités. Nous ne sommes pas reconnus d'utilité publique, depuis 1929, par hasard. Notre ambition est intacte pour accompagner une véritable politique sociale du tourisme en France qui favorise le brassage social et qui inscrit sa démarche dans le tissu économique et social des territoires d'accueil, pour participer durablement à leur aménagement et à leur développement. Mais nous ne pouvons pas assumer seul cette tâche.

Nous savons l'attention réelle que vous portez au tourisme social et à son projet. Aussi et au regard des éléments apportés par nos travaux, j'espère que notre action sera mieux reconnue par les pouvoirs publics et surtout qu'elle sera soutenue économiquement à la hauteur de la place majeure que nous occupons. Alors, ensemble, nous pourrions donner un avenir ambitieux à la politique sociale du tourisme de notre pays.

Monsieur le Ministre, Mesdames Messieurs, chers collègues et surtout chers amis, je vous remercie pour votre attention.